



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 9 mars 2023 Délibération n° 2023-06

Objet de la délibération : FEDER Rural

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance :

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 35 votants)

Date de convocation :

L'an deux mille vingt trois le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Bernard NICOLAS, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, Ahmed KEMATI (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (pouvoir de Michel ROIGNOT), Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT (pouvoir de Graziella GUERRE), Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (pouvoir à Paul ROBINAT), Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; GUY MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE (pouvoir à Alain GUINIOT) (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Jean-Marie SIVRY, Joël SOILLY Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Le règlement européen portant dispositions communes n°2021/1060 du 24/06/2021, et notamment ses articles 28 à 32, et le règlement européen d'exécution FEDER n°2021/1058 du 24/06/2021, et notamment son article 9, permettent à la Région, autorité de gestion du FEDER, de soutenir le développement territorial intégré sur la base de stratégies territoriales. Dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027, le soutien au développement territorial, spécialement en direction des territoires ruraux, est prévu au sein de sa priorité 5, Objectif spécifique 5.2 (OS 5.2). Le volet rural de l'OS 5.2 sera mis en œuvre sans délégation à des organismes intermédiaires.

Afin de mettre en œuvre cette orientation spécifique, la Région Bourgogne Franche-Comté a lancé un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner les territoires ruraux, sur la base de stratégies territoriales. Au vu de la stratégie du territoire, reprise tant dans le Projet de territoire du Pays Auxois Morvan, que dans les candidatures au programme LEADER 2023-2027 et au Contrat de territoire « Territoires en Action », les 4 fiches-actions mobilisables au titre du FEDER Rural peuvent être ouvertes, à savoir :

Villages intelligents et durables
Mobilité durable
Renouvellement urbain en milieu rural
Tourisme durable, patrimoine, culture

Périmètre des missions :

1 - Autorité de gestion :

- Contribuer au montage des projets
- Aider les porteurs dans la constitution du dossier de demande d'aide FEDER
- Vérifier l'éligibilité des dépenses, instruire la demande d'aide
- Procéder à la programmation de l'opération par le comité régional de programmation des fonds européens
- Recevoir les demandes de paiement et procéder à l'instruction de la demande de paiement

2 - Territoire :

- Faire connaître les possibilités de financement du programme 2021-2027 sur le territoire
- Emettre un avis préalable sur la conformité du projet avec la stratégie du territoire (cet avis sera joint à la demande de subvention déposée par le porteur de projets)
- Valoriser l'action de l'Union Européenne auprès du grand public

Il est proposé au Comité syndical de valider la candidature du programme FEDER Rural 2021-2027, qui sera déposée au plus tard le 30 Mars 2023 auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 35

Contre :

Abstentions :

- 1) Décide d'approuver la candidature du PETR du Pays de l'Auxois Morvan au programme FEDER Rural 2021-2027 ;
- 2) Valide l'ouverture des 4 fiches-actions pour le territoire de l'Auxois Morvan ;
- 3) Autorise la Vice-Présidente en charge des fonds européens à signer tous documents relatifs à cette candidature.

Pour extrait certifié conforme,



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,

Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,

Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.